



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UPOV

C/XVIII/10 Add.

ORIGINAL: anglais

DATE: 12 octobre 1984

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Dix - huitième session ordinaire

Genève, 17 - 19 octobre 1984

ADDITIF AU RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITE TECHNIQUE
ET DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES

établi par le Bureau de l'Union

1. Le présent additif résume brièvement les débats qui ont eu lieu lors de la quinzième session du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières, tenue du 9 au 11 octobre 1984.

2. Le groupe de travail technique a tenu sa quinzième session sous la présidence de M. G.S. Bredell (Afrique du Sud) à Valence (Espagne), du 9 au 11 octobre 1984. Plusieurs sous-groupes se sont réunis le 8 octobre pour faire avancer, au cours de la session, l'étude des documents de travail sur les principes directeurs d'examen de l'avocatier, du framboisier (révision), du manguier et de l'olivier. Le compte rendu complet de cette session figurera dans le document TWF/XV/15 Prov. Au cours de celle-ci, le groupe de travail a terminé ses travaux sur les principes directeurs d'examen du kaki et du fraisier (révision), avant de les soumettre pour adoption au Comité technique, ainsi que sur les principes directeurs d'examen de l'actinidia, de l'avocatier, du châtaignier, du cognassier et de l'olivier avant de les soumettre aux organisations professionnelles pour observations. Il a aussi examiné ou commencé à examiner les documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen du fraisier, du goyavier, du manguier, du noisetier et du pommier (révision), sur lesquels il devra toutefois revenir au cours de sa prochaine session. En plus des questions touchant à l'élaboration des principes directeurs d'examen ou à leur révision, le groupe de travail a examiné plusieurs questions de caractère général et est parvenu aux conclusions suivantes :

i) Il a prié l'expert de la France de comparer les principes directeurs d'examen de la vigne établis par l'UPOV avec le code des caractères descriptifs des variétés et espèces de vitis établi par l'OIV et de dresser une liste des caractères qu'il faudrait modifier, dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV, pour les aligner sur le document de l'OIV.

ii) Il a décidé de compléter la liste d'ouvrages et de documents classiques par correspondance avant de la réexaminer à sa prochaine session.

iii) Il a étudié la possibilité d'améliorer les relations et la coopération avec les organismes internationaux travaillant sur les espèces fruitières, tout en notant qu'il s'agit là d'une tâche assez difficile.

iv) Il a comparé les questionnaires techniques, les rapports d'examen et les descriptions variétales établis à l'échelon national et a recommandé qu'à l'avenir, les offices nationaux se conforment davantage au schéma approuvé par l'UPOV. Il a aussi recommandé au Comité technique une modification du rapport type de l'UPOV sur l'examen technique.

v) Il a étudié la possibilité d'uniformiser davantage les projets de principes directeurs d'examen et a élaboré des propositions, qui seront soumises au Comité technique.

vi) Il a examiné les premiers résultats de la comparaison de différents codes de couleur et s'est trouvé d'accord sur les recommandations faites par le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestier.

(vii) Il a décidé d'établir pour sa prochaine session, pour les espèces relevant de son domaine de compétence, une liste des maladies qui affectent l'examen, une liste des maladies pour lesquelles il y a des restrictions à l'importation en cas d'examen centralisé et une liste des maladies pour lesquelles les centres d'examen centralisé vérifient que le matériel végétal n'est pas atteint avant de l'accepter pour les examens DHS.

(viii) Il a noté qu'il n'a pas d'autre proposition, dans son domaine de compétence, à soumettre au Groupe de travail technique sur l'automatisation et les programmes d'ordinateur.

3. Le groupe de travail tiendra sa seizième session à Årslev (Danemark), du 19 au 21 juin 1985. Cette session sera précédée au même endroit par des réunions de certains sous-groupes. Au cours de celle-ci, le groupe de travail réexaminera - en vue de les soumettre pour adoption au Comité technique - les documents de travail concernant les principes directeurs d'examen de l'avocatier, de l'actinidia, de l'olivier et du cognassier. En outre, il examinera ou réexaminera les documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen du bananier, du châtaignier, du framboisier (révision), du goyavier, du groseillier à maquereau (révision), du macadamia, du manguier, du mûrier (révision) et du pommier (révision). Par ailleurs, il est prévu d'examiner les questions suivantes : liste d'ouvrages et de documents classiques, questions à soumettre au Groupe de travail technique sur l'automatisation et les programmes d'ordinateur, principes directeurs d'examen types, écarts minimaux entre les variétés, comparaison des codes de couleur, état sanitaire du matériel végétal envoyé à l'examen.

[Fin du document]